

tionner ces établissements à même les revenus généraux de la province.

Les *high schools* et les *collegiate institutes* seront neutres, maintenus par des contributions prélevées sur tous les citoyens et subventionnés à même les fonds publics, qui sont également la propriété de tous les citoyens. Et de fait, à Regina, lorsqu'on décida, l'an passé, l'établissement de l'un de ces *high schools*, les catholiques, souscripteurs aux écoles séparées, furent imposés comme les autres pour le maintien de la nouvelle école.

Certains refusèrent, déclarant que, dès lors qu'ils avaient constitué un district d'école séparée, on ne pouvait les forcer à payer pour l'entretien d'une école publique, fût-elle un *high school* ou un *collegiate institute*. Ils déclaraient que les deux nouvelles lois contrevenaient à l'article 17 des lois d'autonomie, excédaient la juridiction du pouvoir provincial et étaient par là inconstitutionnelles. Nous ignorons quelles suites pratiques eut leur protestation.

M. Aylesworth déclare qu'à son avis les lois de la Saskatchewan ne sont point inconstitutionnelles. Cela signifie que les nouvelles provinces auraient le droit de taxer les souscripteurs aux écoles séparées pour l'entretien de toute école autre que l'école primaire, même s'ils ne peuvent en conscience la fréquenter. Il faudra pour fixer ce point de droit un appel aux tribunaux.

La déclaration de M. Aylesworth supprime tout espoir de désaveu, — les délais sont d'ailleurs expirés depuis le 22 avril. Il reste à espérer que, dans la pratique, l'énergie des catholiques et la bonne volonté de leurs concitoyens protestants assureront une solution équitable de ce problème de l'enseignement secondaire.

Omer Héroux.

LA CITE DE ST-BONIFACE.

Le 1er mai, la charte accordée à notre ville pendant la dernière session législative, devenait en force; le Lieutenant Gouverneur en Conseil proclamait St-Boniface une cité. En l'absence de Sir Daniel Mc Millan, c'est l'honorable juge en chef Dubuc, administrateur de la province, qui a signé cette proclamation.

A cette occasion, il n'est peut-être pas hors d'a propos de dire un mot du progrès qu'a fait St-Boniface depuis quelques années. A l'arrivée de Mgr Provencher, en 1818, St-Boniface se composait de quelques habitations; si l'on peut appeler de ce nom quelques huttes, dans lesquelles vivaient quelques vieux soldats, débris de l'ancien régiment des Meurons, attirés au pays par Lord Selkirk pour faire la police autour de ses forts. L'arrivée des missionnaires attira bien quelques familles à St-Boniface mais elles n'y plantaient leurs tentes que pour la saison de la traite et s'éloignaient ensuite à la poursuite